

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE, SOUTERRAINES
ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réhabilitation sans excavation des conduites d'aqueduc ou d'égout au moyen de techniques et de gainage, d'insertion ou autres par l'intérieur des conduites existantes; la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 24 454 000 \$.

Sous-total : 24 454 000 \$

CHAPITRE II

NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux peuvent comprendre de la réalisation, de la modification, du prolongement, du déplacement ou de l'enfouissement d'infrastructures linéaires comme l'enfouissement ou le déplacement de réseaux d'utilités publiques, divers prolongements ou modifications de rues, divers prolongements ou modifications de réseaux d'aqueduc et d'égout, la normalisation de rues (drainage, bordures, corrections de géométrie), l'acquisition de terrain ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés à divers endroits relevant de la compétence de proximité dont, au besoin, les sites faisant l'objet de travaux de réfection des infrastructures de surface et souterraines.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 est estimé à 500 000 \$.

Sous-total : 500 000 \$

CHAPITRE III

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Les ouvrages à consolider peuvent comprendre aussi la réalisation de travaux de bouclage de conduites d'aqueduc, d'ouvrages de mécanique de procédé (pompes, régulateurs de débit et de pression), de bassins de rétention, d'interconnexions de réseaux, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes de même nature.

Des travaux de réfection d'infrastructure de surface, souterraines, d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, la construction de trottoirs et de piste cyclable ainsi que tout autre ouvrage connexe peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 27 190 000 \$.

Sous-total : 27 190 000 \$

CHAPITRE IV

AMÉLIORATION FONCTIONNELLE DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

10. Les travaux consistent en la construction, la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de permettre la réalisation de projets de développements domiciliaires, commerciaux ou institutionnels dont les infrastructures sont de responsabilités de proximité.

Des travaux de réfection d'infrastructure d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux décrits à l'article 10 est estimé à 3 110 000 \$.

Sous-total : 3 110 000 \$

CHAPITRE V

ROUTE JEAN-GAUVIN

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Ce projet consiste à poursuivre les travaux de réfection des infrastructures de surface et aériennes, c'est-à-dire que les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue. Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des travaux de réfection d'éclairage et de signaux lumineux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques et de remplacements ou construction ponctuels de conduites d'aqueduc et d'égout, la construction de trottoirs et de pistes cyclables ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

14. Les travaux de réfection auront lieu sur la route Jean-Gauvin, relevant de la compétence de la proximité, dans l'arrondissement Laurentien.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

15. Le coût des travaux décrits à l'article 13 est estimé à 2 700 000 \$.

Sous-total : 2 700 000 \$

CHAPITRE VI

RUE DE LA TOURELLE DANS LE CADRE DU PROJET « RUES ADAPTÉES – SAINT-JEAN-BAPTISTE »

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

16. Les travaux consistent à réaliser sur la rue de la Tourelle la réfection des infrastructures de surface, aériennes et souterraines ainsi que divers travaux d'aménagements de surface, incluant des banquettes, des plantations, des lampadaires ainsi que divers ouvrages connexes afférents.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

17. Les travaux auront lieu sur la rue de la Tourelle entre la rue Deligny et la rue Sainte-Claire sur une longueur approximative de 130 mètres.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

18. Le coût des travaux décrits à l'article 16 est estimé à 300 000 \$.

Sous-total : 300 000 \$

TOTAL : 58 254 000 \$

Annexe préparée le 11 février 2009 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie